



**Réponse de Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce
extérieur Xavier Bettel à la question parlementaire n°1396 du 21 octobre
2024 de l'honorable Député Franz Fayot**

D'emblée, le ministère tient à préciser que le Luxembourg figurait parmi les États qui avaient soutenu la résolution de l'Assemblée générale A/RES/77/247 du 30 décembre 2022 et, ce faisant, sollicité l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. Par ailleurs, le Luxembourg a aussi apporté son soutien à la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/ES-10/L.31/Rev.1 du 13 septembre 2024, qui expose plusieurs lignes directrices d'action qui découlent de l'avis consultatif. Dans ce contexte, le Luxembourg a bien pris note du document d'analyse juridique émis par la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le territoire Palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui est basé sur la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les actions israéliennes illégales à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé. Ce document émis par la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, est largement conforme à la position que le Luxembourg a exprimée à travers ses votes à l'Assemblée générale des Nations Unies, et n'entraîne aucun changement de position. Le Luxembourg est en contact étroit avec les autres États membres de l'Union européenne pour échanger des points de vue sur la manière de traduire en actions concrètes cette analyse juridique et de faire en particulier le suivi des recommandations relatives à la mise en œuvre de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. Différentes pistes sont explorées au niveau de l'UE, et le Luxembourg estime qu'une coordination et un engagement au niveau de l'Union européenne, y compris pour les États membres qui n'ont pas voté en faveur de la résolution, est la meilleure façon de garantir le suivi.

Luxembourg, le 18 novembre 2024

Le Ministre des Affaires étrangères et du
Commerce extérieur

(s.) Xavier Bettel